

GENERAL DELIVERY TERMS

I. General

01. These GENERAL DELIVERY TERMS apply to all offers, agreements, orders and deliveries.
02. Any exception to them is only valid if it has been expressly accepted by us in writing.

II. Offers and orders

03. Our offers are free of any commitment. We are not bound until we have confirmed the order in writing.
04. Our prices apply solely for the period as indicated in the offer or the pricelists, and in the absence of any such indication for a period of 2 months.
05. Any order placed is binding upon the customer, and binding upon us only following written confirmation, even if the order has been accepted or placed by our representatives.
We must be informed in writing of any possible or asserted inaccuracies in our order confirmations, on pain of lapsed validity, within 15 days of the date of the order confirmation.
06. Orders placed may not be unilaterally cancelled by the customer. Without prejudice to our right to pursue the honouring of the agreement in the event of unilateral breach of the agreement by the customer a flat-rate and fixed compensation shall be payable, by virtue of costs and loss of earnings, equal to 30 % of the amount of the order which has not been honoured or part thereof, with a minimum of EUR 60, without prejudice to our right to establish and claim for any possible greater degree of damage incurred.
07. Our offers are always net, excluding V.A.T. or any other taxes or charges.

III. Delivery

08. The delivery periods are approximate only and are not binding, except in the event of express, written confirmation to the contrary. The delivery period commences once we have been informed of all production data.
09. The exceeding of the delivery period, for whatsoever reason, entitles the customer to no compensation, cancellation of the agreement or non-fulfilment of any obligations which may arise out of this agreement or any other agreement which may be related to it.
10. Force majeure such as war, mobilization, lock-out, strike and fire, or other disturbances in our company or at our suppliers, automatically result in the suspension of the delivery period, unless we decide to declare the agreement automatically terminated in full or in part. Our decision is indicated without any exceptional formal requirements, without notice, compensation or guarantee obligation.
11. Delivery shall be effected at the place as indicated on the order, otherwise ex-works at our factory in HOUTHALEN (BELGIUM).

Retention of ownership, risks and charges

12. The costs only are governed by the applicable declared INCOTERMS 2000.
13. All risks are always transferred to the customer as from the transport of the goods, also in the event of free delivery.
14. All goods delivered, even if already processed, remain our property until all invoices have been paid in full, including any interest, compensation and collection charges.
15. The goods delivered may not be transferred to third parties, assigned or pledged before payment in full of the above.
16. In the event of the contract being broken at the expense of the customer, we are entitled to recover goods already delivered, following notification without formal requirements, and this without prejudice to that stipulated in section 06.
In this case all resultant costs shall be charged to the customer.

Payment

17. Our invoices are payable in HOUTHALEN (BELGIUM) free of any costs for us or any discount in the currency as indicated on our order confirmation, and at the latest 15 days following the date of invoice, failing specific agreement to the contrary.
18. Failure to pay invoices by the due date shall automatically and without any notification result in the following :
- the charging of interest at the legal rate
- the customer being liable for payment of a flat-rate compensation, calculated as follows :
10 % on the part of the amount outstanding up to EUR 12.500; 5 % on the part from EUR 12.500 to EUR 25.000; 3 % on the part from EUR 25.000 to EUR 50.000; 2 % on the part above EUR 50.000 and with a minimum of EUR 125 and a maximum of EUR 6.250.
This compensation does not include possible legal costs.
19. In the event of payment in a foreign currency, the highest rate up until the date of payment shall be adopted and bank and exchange charges are always borne by the customer.
20. Without prejudice to that which is stipulated in section 18, in the event of non-payment publication of the customer's name in the list of protested trade bills, apparent insolvency, cessation of payments, composition or bankruptcy, all our other claims on the customer which are not yet due shall automatically and without prior notification become immediately payable.
In this case we reserve the right to suspend all further deliveries to the customer, in spite of any agreement to the contrary, without any compensation for the customer, and this until payment has been received in full.
We also reserve the right to consider the agreement as automatically cancelled at the customer's expense and to apply that which is stipulated in section 06, 16 and/or 18.
21. If, exceptionally, payment must be made by means of accepted bills of exchange or documentary bills of exchange, the customer then undertakes to sign the bill when first presented and to return it by return of post to the tenderer.
The drawing of bills of exchange does not in any way change that which is stipulated in these GENERAL CONDITIONS OF DELIVERY and does not constitute novation.
22. We must be notified by registered letter of any dispute concerning the deliveries and invoices within 15 days of acceptance of such deliveries. This does not suspend our right to demand payment on the invoices.

Guarantee

23. If hidden defects appear in our products, the customer should inform us of this by registered letter within 15 days of discovering them.
24. In accordance with the applicable legal provisions, we are bound to include the following provisions :
a) The customer must respect the safety provisions, instructions for use and warnings as notified by us and pass them on to his customers. The customer must inform us in advance as to the exact use he intends to make of our products. In the case of industrial applications the customer shall himself take the necessary research measures.
b) Our products may not be otherwise presented or any other characteristics attributed to them than those which we ourselves attribute, except on receipt of our prior and express permission to do so.
c) Our guarantee entirely ceases to apply following the use, transformation, processing or treatment of our products, either by third parties, except on receipt of our express permission in advance, or against usual practices or contrary to the provisions or instructions for use, and in general in the event of a fault on the part of the customer or a third party.
d) The customer should always protect us from liability in the event of failure to respect any of these provisions.
e) In all cases our guarantee obligation is limited to the replacement of the faulty goods without being liable for any further compensation. Indirect damage, such as loss of production or earnings, is excluded. Damage for pain and suffering is always excluded.
f) The folders, catalogues, descriptions, etc.. are not binding upon us unless they constitute an inherent part of this contract.

Jurisdiction and governing law

25. All disputes which may arise out of this agreement shall come under the exclusive jurisdiction of the courts of the district of HASSELT (BELGIUM).
26. This agreement and all legal relationships arising out of it are governed by Belgian law only.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Généralités

01. Les présentes conditions générales de vente sont d'application pour toutes offres, conventions, commandes et livraisons.
02. Une dérogation à ces conditions n'est valable que si elle a été expressément acceptée par nous et consignée par écrit.

II. Offres et commandes

03. Nos offres sont sans engagement. Nous ne sommes liés par une obligation qu'à partir du moment où nous avons confirmé la commande par écrit.
04. Nos prix ne sont valables que pour la période mentionnée dans l'offre ou les listes de prix, ou à défaut pendant une période de 2 mois.
05. Toute commande passée engage le client mais ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part, même si elle a été prise ou passée par nos représentants. Des erreurs éventuelles ou soupçonnées dans notre confirmation de commande doivent, sous peine de caducité, être signifiées par écrit dans les 15 jours qui suivent la date de cette confirmation.
06. Les commandes passées ne peuvent être résiliées unilatéralement par le client. Sans préjudice de notre droit de tenter d'obtenir l'exécution du contrat, en cas de résiliation unilatérale du contrat par le client, une indemnité forfaitaire et irréductible, égale à 30 % du montant de la commande ou partie de commande ou partie de commande résiliée, avec un minimum de EUR 60 sera due en raison des frais et pertes de bénéfice encourus et ce, sans préjudice de notre droit de prouver des dommages éventuellement encourus et d'en exiger réparation.
07. Nos offres sont toujours établies en prix nets et ne comprennent ni TVA ni aucune autre taxe ou impôt.

III Livraison

08. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contraignants, sauf confirmation expresse et écrite du contraire. Le délai de livraison ne commence à courir qu'après que tous les données nécessaires à la production ont été transmises.
09. Le dépassement du délai de livraison, pour quelque cause que ce soit, ne confère au client aucun droit à une indemnisation, à la résiliation du contrat ou au non-respect d'une quelconque obligation qui pourrait découler de cette convention ou de tout autre convention qui y est rattachée.
10. En cas de force majeure – guerre, mobilisation, lock-out, grève, incendie ou autres troubles dans notre entreprise ou dans celles de nos sous-traitants -, il y a suspension de plein droit du délai de livraison, à moins que nous ne choissions de déclarer le contrat résilié de plein droit, en tout ou en partie. Notre décision sera communiquée sans aucune exigence de forme, préavis, indemnité ou obligation de garantie.
11. La livraison se fera au lieu indiqué dans la commande. A défaut, elle se fera franco à partir de notre usine de Houthalen (Belgique).

Propriété, risques et frais

12. Seuls les frais sont réglés selon l'INCOTERMS 2000 déclaré d'application.
13. Tous les risques sont transférés vers le client dès le transport des marchandises même en cas de livraison franco.
14. Toutes les marchandises livrées, même si elles ont déjà transformées, demeurent notre propriété, jusqu'à ce que toutes les factures soient entièrement acquittées, y compris les intérêts, indemnités et frais de recouvrement éventuels.
15. Avant leur paiement complet, les marchandises livrées ne peuvent être cédées à des tiers, ni aliénées, ni données en gage.
16. En cas de résiliation du contrat à charge du client, nous nous réservons le droit de reprendre les marchandises déjà livrées et ce, après avertissement sans aucune exigence de forme, et sans préjudice des dispositions de l'article 06 supra. Dans un tel cas, tous les frais en découlant seront portés en compte au client.

Paiement

17. Nos factures sont payables à Houthalen (Belgique), sans frais pour nous et sans la moindre réduction, dans la devise mentionnée dans notre confirmation de commande, au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date de la facture, sauf si d'autres dispositions ont été expressément convenues.
18. Le non-paiement des factures à l'échéance entrainera, de plein droit sans mise en demeure, les conséquences suivantes :
- l'adjonction d'un intérêt, égal aux intérêts légaux
- l'obligation pour le client de payer une indemnité forfaitaire, établie comme suit : 10 % sur la tranche du montant encore dû allant jusqu'à EUR 12.500; 5 % sur la tranche allant de EUR 12.500 à EUR 25.000; 3 % sur la tranche allant de EUR 25.000 à EUR 50.000; 2 % sur la tranche supérieure à EUR 50.000, et ce, avec un minimum de EUR 125 et un maximum de EUR 6.250. Cette indemnité ne comprend pas les éventuels frais de justice.
19. En cas de règlement en devises, le cours le plus élevé jusqu'au jour du paiement sera pris en considération ; les frais bancaires et de change sont à charge du client.
20. Sans préjudice des dispositions de l'article 18, en cas de non-paiement, de publication du client dans la liste des valeurs consignées avec protêt, d'insolvabilité manifeste, de cessation de paiement, de concordat ou de faillite, toutes les créances restant dues et non encore échues deviendront immédiatement exigibles, de plein droit et sans mise en demeure préalable.
Dans ce cas, nous conservons le droit de suspendre toute livraison ultérieure au client, nonobstant convention contraire, sans la moindre indemnisation pour le client et ce, jusqu'au paiement complet.
En outre, nous nous réservons le droit de considérer dès lors le contrat comme résilié de plein droit à la charge du client et de mettre en application les dispositions de l'article 06, 16 et/ou 18.
21. Si, exceptionnellement, le paiement doit se faire au moyen de traites acceptées ou de traites documentaires, le client s'engage à signer cette traite à la première présentation et à la renvoyer par retour au tireur. Le tirage de traite ne modifie en aucune façon les dispositions des conditions générales de vente et n'entraîne aucune novation.
22. Toute contestation concernant les livraisons et les factures doit nous être signifiée dans les 15 jours de leur réception, par lettre recommandée et ne suspend en aucune manière l'exigibilité des factures.

Garantie

23. Si le client constate que nos produits recèlent des vices cachés, il doit nous en informer par écrit et par lettre recommandée dans les 15 jours de leur constatation.
24. En vertu des dispositions légales en vigueur, nous sommes obligés de reprendre les dispositions suivantes.
a) Le client doit respecter les instructions de sécurité, le mode d'emploi et les avertissements que nous lui communiquons, et les transmettre à ses clients. Le client doit nous informer préalablement de l'utilisation exacte qu'il veut faire de nos produits. Pour les applications industrielles, le client effectuera lui-même les analyses nécessaires.
b) Nos produits ne peuvent être présentés sous une autre forme et aucune caractéristique que celles que nous lui avons données ne peut leur être ajoutée, sans notre autorisation expresse et préalable.
c) En cas d'utilisation, de transformation et de traitement de nos produits, soit par des tiers, sauf autorisation expresse et préalable de notre part, soit en dépit des règles de l'art ou de nos directives ou mode d'emploi, et plus généralement, en cas de faute du client ou d'un tiers, notre garantie devient caduque.
Le client est tenu de nous garantir en cas de non-respect de ces dispositions.
d) Dans tous les cas, notre obligation de garantie se limite au remplacement des marchandises défectueuses, sans que nous ne soyons tenus à quelque autre indemnisation. Les préjudices indirects, comme une perte de production ou de bénéfice, sont exclus. Le préjudice moral est toujours exclu.
e) Les dépliants, catalogues, descriptions, etc. ne nous engagent pas, à moins qu'ils ne fassent partie intégrante du contrat.

Compétence en droit applicable

25. Tous les litiges qui découleraient de la présente convention sont de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Hasselt (Belgique).
26. Cette convention et tous les rapports juridiques qui en découlent sont exclusivement régis par le droit belge.